



Chômage au 2^e trimestre 2019

Le recul du chômage se poursuit dans toutes les zones d'emploi normandes

Au 2^e trimestre 2019, le taux de chômage s'élève à 8,3 % en Normandie, un taux très proche du niveau national et qui situe la région au 5^e rang des régions les plus touchées. Ce taux continue de diminuer, de 0,2 point ce trimestre et de 0,7 point sur un an, une baisse en phase avec le niveau national. La baisse n'est pas uniforme dans les départements et dans les zones d'emploi de la région.

Étienne Silvestre, Insee

Au 2^e trimestre 2019, le taux de chômage s'élève à 8,3 % de la population active en Normandie, quasiment au même niveau qu'en France métropolitaine (8,2 %). Des treize régions métropolitaines, la Normandie est ainsi la 5^e plus touchée par le chômage (*figure 1*), mais à un niveau très sensiblement inférieur à celui des régions les plus touchées (autour de 10 %).

Troisième trimestre de baisse dans la région

Par rapport au précédent trimestre, le taux de chômage fléchit dans toutes les régions métropolitaines (de 0,1 à 0,4 point). En Normandie comme dans sept autres régions, il baisse de 0,2 point comme au niveau national. C'est le 3^e trimestre consécutif de baisse.

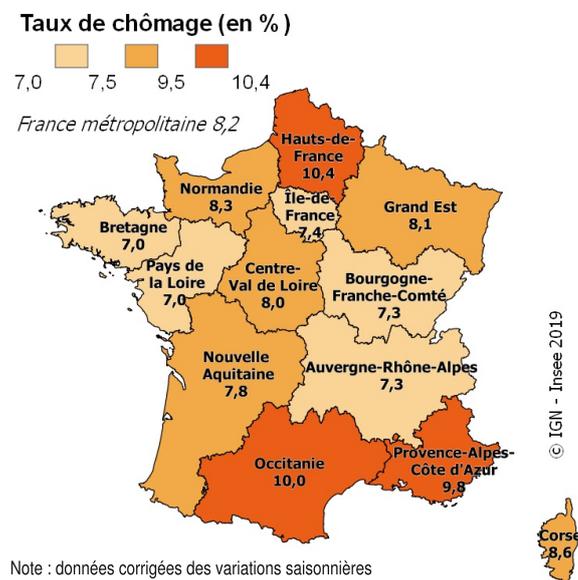
Sur un an, le chômage recule de 0,7 point dans la région, soit quasiment comme au niveau national (- 0,6 point). Il diminue dans toutes les régions (de 0,4 à 0,9 point). Par ailleurs, les disparités régionales s'atténuent légèrement, les baisses les plus marquées concernant le plus souvent les régions les plus touchées.

En Normandie, les disparités départementales sont fortes (*figure 2*) : la Manche bénéficie d'un des taux de chômage les moins élevés de métropole (6,2 %, 89^e rang par ordre décroissant du taux de chômage), à l'inverse de la Seine-Maritime (9,5 %, 17^e plus élevé). L'Eure, avec 8,5 %, se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale, tandis que le Calvados et l'Orne un peu en dessous (respectivement 7,7 % et 7,8 %).

Ce trimestre, le chômage fléchit dans tous les départements de France métropolitaine. La baisse est de 0,3 point dans le Calvados et de 0,2 point dans les autres départements normands. Sur un an, le chômage recule de 0,5 point dans l'Orne à 0,8 point dans l'Eure.

1 Les écarts entre régions se réduisent

Taux de chômage au 2^e trimestre 2019 par région métropolitaine (en %)



Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, Taux de chômage localisés

2 La baisse se poursuit dans tous les départements normands

Taux de chômage au 2^e trimestre 2019 dans les départements normands

	Taux de chômage 2019 2 ^e trim (en %)	Taux de chômage 2018 2 ^e trim (en %)	Évolution sur 1 an (en point)
Seine-Maritime	9,5	10,2	-0,7
Eure	8,5	9,3	-0,8
Orne	7,8	8,3	-0,5
Calvados	7,7	8,4	-0,7
Manche	6,2	6,9	-0,7
Normandie	8,3	9,0	-0,7
France métropolitaine	8,2	8,8	-0,6

Note : données corrigées des variations saisonnières

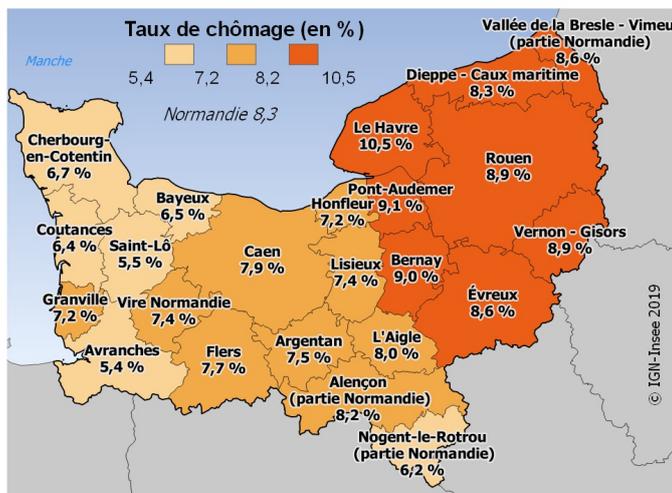
Source : Insee, Taux de chômage localisés

Le chômage baisse dans toutes les zones d'emploi

Ce trimestre, le clivage entre les zones d'emploi de l'ouest et de l'est de la région demeure (figure 3). Les zones manchoises ont toutes un taux de chômage inférieur à 7 %, sauf Granville (7,2 %).

3 Chômage plus élevé dans les zones d'emploi de l'Eure et de la Seine-Maritime

Taux de chômage au 2^e trimestre 2019 par zone d'emploi (en %)

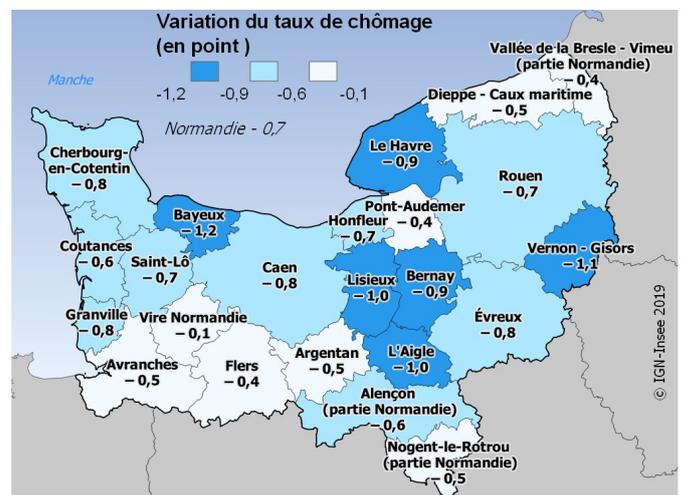


Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

4 Sur un an, le chômage baisse particulièrement dans les zones d'emploi de Bayeux et de Vernon-Gisors

Évolution du taux de chômage au 2^e trimestre 2019 par rapport au 2^e trimestre 2018 par zone d'emploi (en point)



Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

D éfinitions

Le **taux de chômage** est la part (en pourcentage) de chômeurs dans la population active, composée des actifs occupés et des chômeurs.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

La méthode d'estimation des **taux de chômage localisés** repose sur l'estimation d'une part du chômage (numérateur) et, d'autre part, de l'emploi (une partie du dénominateur), par zone d'emploi et par département. Le numérateur est obtenu, chaque trimestre, à partir du nombre de chômeurs national issu de l'enquête Emploi, ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Quant à l'emploi, il s'appuie principalement sur les estimations d'emploi.

A vertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les taux de chômage localisés, qui intègrent, les estimations d'emplois.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joseller
02 35 52 49 17

Crédit photo :
©H.Sentucq-panoram-art.com

ISSN : 2493-7339
© Insee 2019

P our en savoir plus :

- « Au deuxième trimestre 2019 le taux de chômage baisse de 0,2 point », Informations rapides n°208.

